

Annexe I-b
Référentiel de compétences
Spécialité « Polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel

SECONDE PROFESSIONNELLE MARITIME (Famille des métiers de la mer)

Enseignements		Total h/année	Groupe	h/sem
Enseignements professionnels maritimes	Navigation	30	24	1
	Navigation – TP	30	12	1
	Navigation – MSP	45	8	1,5
	Matelotage	60	12	2
	Suivi de l'exploitation du navire	45	24	1,5
	Mécanique navale	30	24	1
	Mécanique navale – TP	45	12	1,5
	Électricité	15	24	0,5
	Électricité – TP	30	12	1
	Option de spécialisation	30	24	1
	Option de spécialisation – TP	45	12	1,5
	Réglementation des activités maritimes et développement durable	30	24	1
Enseignements professionnels et français en co-intervention		30	24	1
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention		30	24	1
Prévention-santé-environnement		30	24	1
Économie-gestion		30	24	1

Enseignements généraux	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	75	24	2,5
	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	30	12	1
	Mathématiques	30	24	1
	Mathématiques	15	12	0,5
	Langue vivante Anglais	30	24	1
	Langue vivante Anglais	30	12	1
	Physique-chimie	30	24	1
	Physique-chimie	15	12	0,5
	Arts appliqués et culture artistique	30	24	1
	Éducation physique et sportive	75	24	2,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	Consolidation et accompagnement personnalisé	45	24	1,5
	Accompagnement au choix d'orientation : option d'exploration – TP	45	12	1,5
Total heures (sur 30 semaines)		1005	-	33,5

Période de stage STCW	Sûreté	0,5 semaine
	CFBS	1 semaine

Période de formation en milieu professionnel	4 semaines
---	-------------------

Spécialité « Polyvalent navigant pont/machine » de baccalauréat professionnel		Première			Terminale		
		Total année	Groupe	h/sem	Total année	Groupe	h/sem
Enseignements professionnels maritimes	Mécanique navale	56	24	2	65	24	2,5
	Mécanique navale – TP	42	12	1,5	65	12	2,5
	Mécanique navale – Simu	0	8	0	26	8	1
	Techniques d’atelier – TP	42	12	1,5	52	12	2
	Navire et construction	42	24	1,5	0	24	0
	Navire et construction – TP	28	12	1	39	12	1,5
	Electrotechnique et automatisme	28	24	1	39	24	1,5
	Electrotechnique et automatisme – TP	28	12	1	39	12	1,5
	Navigation	42	24	1,5	39	24	1,5
	Navigation – TP	42	12	1,5	0	12	0
	Navigation – MSP	28	8	1	26	8	1
	Anglais maritime et technique	14	24	0,5	0	24	0
	Anglais maritime et technique – TP	28	12	1	0	12	0
	Techniques de pont et de pêche – TP	-	-	-	26	12	1
	Réglementation des activités maritimes et développement durable	28	24	1	26	24	1
Enseignements professionnels et français en co-intervention		28	12	1	13	12	0,5
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention		28	12	1	13	12	0,5
Prévention-santé-environnement		28	24	1	26	24	1
Économie-gestion		28	24	1	26	24	1

Enseignements généraux	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	56	24	2	52	24	2
	Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique	28	12	1	26	12	1
	Mathématiques	42	24	1,5	26	24	1
	Mathématiques	14	12	0,5	13	12	0,5
	Langue vivante Anglais	28	24	1	26	24	1
	Langue vivante Anglais	28	12	1	26	12	1
	Physique-chimie	28	24	1	26	24	1
	Physique-chimie	14	12	0,5	13	12	0,5
	Arts appliqués et culture artistique	28	24	1	26	24	1
	Éducation physique et sportive	70	24	2,5	65	24	2,5
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	Consolidation et accompagnement personnalisé	42	24	1,5	52	24	2
	Accompagnement au choix d'orientation à la pêche (renfort ramendage et matelotage)	42	8	1,5	39	8	1,5
Total heures		980	-	35	910	-	35

Période de stage STCW	NAVPAK	0,5 semaine	-
	CRO	1 semaine	-
Période de formation en milieu professionnel		6 semaines	8 semaines

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 10 de l'arrêté de référence, conditions de délivrance des titres maritimes liés à la spécialité « Polyvalent »

1. En cas de rupture de scolarité en fin de classe de seconde, l'élève sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer certains modules constitutifs de la formation suivie. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.
2. En cas de rupture de scolarité en classe de première ou de terminale, l'élève, sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer certains modules constitutifs de la formation suivie. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.
3. En cas de réussite au baccalauréat en spécialité Polyvalent, l'élève, sous conditions de notes suffisantes et d'assiduité, pourra se voir délivrer les titres de formation maritime correspondant à la spécialité de ce baccalauréat, à savoir C200 pêche et le mécanicien 750 kW.
4. En cas d'échec au baccalauréat Polyvalent, et à la condition de s'être présenté à l'ensemble des épreuves, l'élève pourra se voir délivrer certains des titres de formation maritime correspondant à cette spécialité ou des modules constitutifs des formations conduisant aux titres correspondants à la spécialité de ce baccalauréat sous réserve de notes suffisantes et d'assiduité. Il conservera le bénéfice des certifications STCW obtenues durant la formation.